

**Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur  
"La plainte des brasseurs belges contre l'augmentation des accises sur la bière en France"**

**Kattrin Jadin (MR):**

Les organisations représentant les brasseurs belges et européens ont décidé de déposer une plainte devant la Commission européenne contre la réglementation française concernant les accises sur la bière. Celles-ci sont en effet passées de 75 % à 160 % en date du 1er janvier 2013. La nouvelle mesure épargne le vin et le champagne, et touche particulièrement les gros brasseurs, tous situés dans d'autres pays de l'Union européenne, et en premier lieu en Belgique. La France était en effet, selon les derniers chiffres qui dataient d'avant cette nouvelle loi, la destination de 32 % des exportations de bières belges! Pour cette raison, les plaignants considèrent cette loi comme une atteinte au principe européen de liberté d'établissement. On peut en effet soupçonner que cette mesure est une forme de protectionnisme déguisé, comme objectif de déplacer la consommation du secteur de la bière vers celui du vin, spécialité française par excellence, d'autant que l'argument de lutte contre la surconsommation d'alcool qui a été avancé est rendu caduque par le fait que la bière contient des quantités d'alcool similaires à celles du vin. Bien entendu, il revient maintenant à la Commission européenne de s'exprimer sur le sujet. Si elle juge la plainte fondée, elle pourrait faire une tentative de médiation auprès de la France, ou, en dernier recours, aller elle-même en justice. Envisagez-vous d'intervenir vous-même auprès de la Commission européenne, via les contacts que vous y avez, parallèlement à la démarche des brasseurs belges, afin de supprimer cette entrave au principe de concurrence qui est à la base du marché commun européen?

**Koen Geens, Ministre:**

Dès lors qu'une plainte a été déposée officiellement à la Commission par les brasseurs belges contre la France, il ne s'indique pas d'intervenir dans une procédure à laquelle l'Etat belge n'est pas partie.